



Avis n° 2010-AV-0085 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2010 sur le projet de décret modifiant le décret n°2005-78 du 26 janvier 2005 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n°20 dénommée réacteur SILOE sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère)

L'Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret modifiant le décret n°2005-78 du 26 janvier 2005 visant à reporter d'un an la date d'échéance de fin de travaux des opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'INB n°20 dénommée réacteur Siloé, située sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère),

donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010.

Le collègue de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Michel BOURGUIGNON

Jean-Rémi GOUZE

Marc SANSON